

SEXE: Masculin Féminin

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

NOM PRENOM DATE NAISSANCE/...../.....

CLASSE ETABLISSEMENT SCOLAIRE.....

PARENTS / RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

VACCINS: Mon enfant est à jour des ses vaccins obligatoires (*joindre un certificat médical du médecin en cours de validité*) Oui

ALLERGIES : Asthme Alimentaire Médicamenteuse Autre

Conduite à tenir en cas d'allergie:

(Joindre le PAI, projet d'accueil individualisé réalisé par le médecin)

AUTRES DIFFICULTÉS (Maladie, blessure, opération récente, etc.) : Oui Non

Nature: Conduite à tenir:

L'ENFANT SUIV IL UN TRAITEMENT MÉDICAL ? Oui Non

Si ce traitement doit être administré pendant les temps d'accueil, joindre l'ordonnance ou le certificat médical correspondant, les boîtes de médicaments (notice et emballage d'origine notice marquées au nom de l'enfant) et une lettre écrite autorisant le responsable du séjour à administrer le traitement. Aucun traitement ne pourra être donné à l'enfant sans ordonnance.

NAGE: Votre enfant sait il nager? Oui Non (*si oui, joindre une attestation d'aptitude à la nage libre*)

AUTRES REMARQUES UTILES:

Tarif selon Quotient Familial CAF: 0<400:€ 401<600:€ 601<800:€ 801<1500:€

TARIF PAYÉ PAR LA FAMILLE:€ Carte Bancaire:€ Chèques (nombre + montant): €

Espèces : € ANCV (montant):€

Date limite de rétractation (au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera possible): 13/06/2026

Signature du responsable légal (avec la mention lu et approuvé): A, le/...../2026 Signature:

DOCUMENTS A FOURNIR

- La fiche sanitaire de l'enfant.
- Un certificat médical indiquant que l'enfant est à jour de ses vaccins.
- Un justificatif du quotient familial CAF, ou du numéro allocataire CAF, ou de la carte vacance loisirs CAF. Le nom de votre enfant doit apparaitre sur votre attestation.
- Un certificat d'aisance aquatique.
- Carte nationale d'identité.
- Un certificat de scolarité.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire à jour.
- Une attestation de sécurité sociale indiquant l'affiliation de l'enfant inscrit.
- La totalité du séjour est à régler au moment de l'inscription, possibilité de 2 chèques encaissés en juin puis avant le départ.